

**L4 DELIBERATION N° 2024-13  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 15  
Date de convocation : 29 mars 2024

**SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.  
La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Julien BONETTI M. Philippe GRILLOT, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : M. Damien GAILLETON donne pouvoir à Mme Christelle DE FIGUEIREDO

M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe GRILLOT  
M. Loïc LAUBIER donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD  
Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Serge BULIN  
M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

Objet : Convention maîtrise d'œuvre avec Nièvre Ingénierie pour l'opération : réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées – Hameau de Villatte

M

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'œuvre pour la réalisation de l'opération : **Réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées – Hameau de la Vilatte**

Il propose de confier la mission correspondante à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie, 14 bis rue Jeanne D'Arc – 58000 NEVERS.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation avec un coefficient de complexité à 1 soit 10 % dégressif du montant HT des travaux.

Montant des travaux au moment AVP	Coefficient complexité	0,8	0,9	1	1,1
$0 \leq \text{Travaux} \leq 50\,000 \text{ € HT}$	Rémunération taux 10 %	8%	9%	10%	11%
$50\,001 \text{ € HT} \leq \text{Travaux AVP} \leq 100\,000 \text{ € HT}$	Rémunération taux 9%	7,2%	8,1%	9%	9,9%
$100\,001 \text{ € HT} \leq \text{Travaux AVP} \leq 200\,000 \text{ € HT}$	Rémunération taux 8%	6,4%	7,2	8%	8,8%
$200\,001 \text{ € HT} \leq \text{Travaux AVP} \leq 300\,000 \text{ € HT}$	Rémunération taux de 7,5%	6%	6,75%	7,5%	8,25%
$300\,001 \text{ € HT} \leq \text{Travaux AVP} \leq 400\,000 \text{ € HT}$	Rémunération taux 7%	5,6%	6,3%	7%	7,7%
$400\,001 \text{ € HT} \leq \text{Travaux AVP} \leq 600\,000 \text{ € HT}$	Rémunération taux 6,5 %	5,2 %	5,85 %	6,5 %	7,15%
$600\,001 \text{ € HT} \leq \text{Travaux AVP} \leq 800\,000 \text{ € HT}$	Rémunération taux de 6%	4,8 %	5,4%	6%	6,6%
$800\,001 \text{ € HT} \leq \text{Travaux AVP} \leq 1\,000\,000 \text{ € HT}$	Rémunération taux de 5,5%	4,4%	4,95%	5,5%	6,05%
Montant des travaux AVP $\geq 1\,000\,001 \text{ € HT}$	Rémunération taux de 5%	4%	4,5%	5%	5,5%

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- ACCEPTE de confier la Maîtrise d'œuvre de l'opération : **Réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées – Hameau de la Vilatte** à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante ainsi que tous les documents afférents,
- AUTORISE Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et le règlement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Bénédicte SURELLE



Le Maire,  
Alain BAUGET


